

**DELIBERATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 OCTOBRE 2023**

Considérant la convocation du Conseil d'administration pour le samedi vingt et un octobre deux mille vingt-deux, et le quorum n'ayant pas été atteint, une nouvelle convocation, portant le même ordre du jour a été adressé pour ce jour.

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit octobre à dix heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de COMMENTRY, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BOURDIER, président du CCAS.

Le conseil, conformément à la loi, délibérera quel que soit le nombre de membres présents.

Etaient Présents : Mmes MICHON Emmanuelle - PEYROT Yvette - SINTUREL Laurence –
MM. BOURDIER Sylvain – FERRANDON Armand - PAUPERT Jean -
PASSAT Alain

Excusées: M^{mes} BERTRAND Solange - BODEAU Stéphanie - CLEMENT Alison -
DESFORGES Murielle - GARCIA Elsa - VINCENT Laure

A donné pouvoir : Mme BODEAU à M BOURDIER.

**IV- ADMINISTRATION GENERALE - AJUSTEMENT DES CREDITS DU BUDGET DE
L'EXERCICE 2023 – REGULARISATION D'AMORTISSEMENT D'UN BIEN – DM2 DU
BUDGET PRINCIPAL**

Les travaux préparatoires au changement d'instruction comptable en 2024, nous ont permis d'identifier un bien acquis par le CCAS pour équiper le logement de secours en 2017 et qui n'a pas fait l'objet d'amortissement. S'agissant d'un bien de faible valeur, et d'une opération de régularisation, il est proposé de l'amortir en une seule fois. Toutefois les crédits prévus à l'exercice 2023 sont insuffisants et il convient de les compléter par décision modificative.

La Décision Modificative n°2 nécessaire pour rectifier ces montants, se présente ainsi :

Fonctionnement :

Dépenses :

Réelles : imputation 6561/5234 Secours en urgence	- 100 €
D'ordre : imputation 6811/01 Dot aux amortissements :	+100 €

Investissement :

Recettes :

Réelles : imputation 165/5236 Dépôts et cautionnement	- 100 €
D'ordre : imputation 28188/01 Autres immobilisations corp.	+ 100 €

Total en dépenses et recettes	0.00 €
--------------------------------------	---------------

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

Adopte la DM N°2 du Budget principal 2023 du CCAS, telle que figurant ci-dessus.

Le Conseil d'Administration,

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

.....

**Au Registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Président du C.C.A.S.,**


**CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
DE
COMMENTRY (Allier) Sylvain BOURDIER**